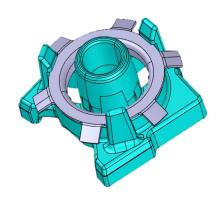
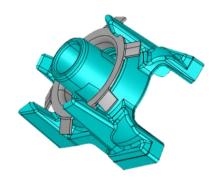
Proposition
Commerciale
REV01

1

Etudes et réalisation Assembly P1551 + P1595_FPSA





Contexte : Etudes et réalisation d'une machine d'emmanchement d'une griffe acier sur deux types de pièces plastiques.

Interlocuteurs BRET-CLB

Nom	Fonction	Téléphone	Email
Martin LAVOQUET	Chargé d'affaire	06 50 72 33 11	martin.lavoquet@bretclb.com
Olivier COURONNER	Pilote études	01 43 24 77 14	olivier.couronner@bretclb.com

Interlocuteurs FPSA

Nom	Fonction	Téléphone	Email
Etienne BOURSAULT	Chargé affaire	0040 256 309 799	project2@fpsatdc.ro

Révision			
Indice	Date	Commentaire	
Rev00	04/01/18	Rédaction du document	
Rev01	12/02/18	MàJ de l'offre suite à la modification du process : possibilité de récupérer une grappe « sans carotte / 6 pièces coupées » directement via robot	

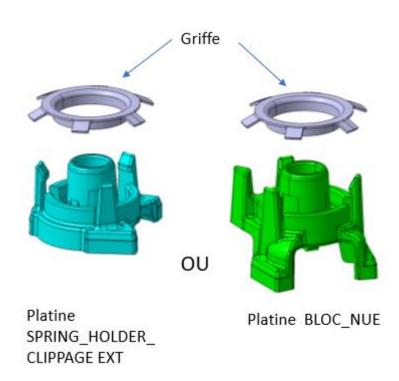
1 Table des matières

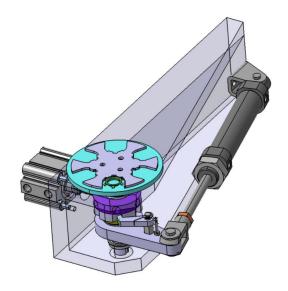
1			1
Et	udes e	réalisation Assembly P1551 + P1595_FPSA	1
2	Des	criptif Technique	3
	2.1	Contexte Etude et réalisation :	3
	2.2	Principaux organes de la machine.	4
	2.3	Données d'entrées CLIENT	4
	2.4	Délais et planning CLIENT	5
	Planni	ng d'intervention BRET-CLB	5
	Garan	tie de résultat	6
3	Con	ditions Commerciales	6
	3.1	Conditions de payement	6
	3.2	Offre commerciale	6
	3.3	Validité de l'offre	7
	3.4	Entrée en vigueur du contrat	7
	3.5	Délais	8
4	Con	ditions Générales	8
	4.1	Responsabilités et obligations	8
	4.1.	1 Transfert de responsabilité	8
	4.1.	2 Transfert de risques	8
	4.1.	3 Transfert de propriété	8
	4.1.	Responsabilité et obligations de la BRET-CLB	8
	4.1.	Responsabilité et obligations du client	9
	4.2	Force majeure	11
	4.3	Arrêt du projet	11
	4.4	Décalage du projet	11
	4.5	Assurances	11
	4.6	Règlement des litiges	11

2 Descriptif Technique

2.1 Contexte Etude et réalisation :

- Le but de la machine est d'emmancher une Griffe en acier sur une pièce plastique.
- 1 Griffe identique sur 2 types de platines
- La machine sera automatisée pour un temp de cycle de 5 à 6 assemblages par minute soit 1 grappe minute.
 - C'est la machine d'assemblage qui sera maître du temps de cycle. La presse devra être cadencée en conséquence. D'après les échanges mails, 1 entrée et 1 sortie TOR permettent via le robot de cadencer la presse.
- Les griffent arrivent « en vrac » dans un bol vibrant. Capacité estimée de 1dm3 soit environ 600 pièces.
- Les 2 types de platines plastiques sont produis en « campagne » et une mise en opération machine est nécessaire avant de lancer le cycle de fabrication spécifique à l'une des 2 pièces plastiques.
- Les pièces sont issues de la presse à injecter. Les pièces arrivent via une main de préhension, déjà désolidarisées les unes des autres.
- Les platines arrivent par groupe de 6, dans une main de préhension, avec la carotte déjà découpée. Les 6 pièces arrivent dans une position répétable.





Exemple de carrousel, en sortie de bol vibrant.

2.2 Principaux organes de la machine.

- 1 bol vibrant pour alimentation des pièces de type « griffe ».
- 1 système de carrousel 6 positions pour pré-positionner les griffes avant l'étape d'emmanchement.
- 1 système de prise pièce Griffe à géométrie variable selon le type de platine à emmancher.
- Système de détection intégré au presseur : griffes prises / déposées.
- 1 système de transfert pour position réception pièces robot ou emmanchement.
- 1 matrice de réception des 6 pièces plastiques.
- 1 automate de contrôle
- 1 système d'évacuation des pièces assemblées

2.3 Données d'entrées CLIENT

- Suivant CDC ref: Assembly P1551 + P1595 EN.pptx du 13/12/2017
- Echanges mails.



Les platines plastiques de type A ou B seront amenée via un robot, dans la même position que l'actuelle, avec néanmoins la découpe entre la pièce et la carotte déjà effectuée.

2.4 Délais et planning CLIENT

Date remise offre: S02/2018

Planning a définir

Périmètre de la prestation BRET-CLB

Offre:

Objet	FPSA	BRE CLB	N/A
Relevés initiaux sur site			Х
Faisabilité Robcad			Χ
Etudes 3D / 2D spécifique au projet. BRET conserve en interne les pièces d'usures et plans standards BRET.		Х	
Réalisation Mécanique et équipement outils		X	
Installation sur site (en option)		Х	
Achat matériel automatismes		Х	
Programmation automate BRET : cycle à définir en début de projet		Х	
Programmation robot	Х		
Equipement sur site / interconnexions			Х
Faisabilité robotique & trajectoires	Х		
Formation du personnel à la conduite & à la maintenance			Х
Modification de la main de préhension	Х		
Mise à jour de la documentation : notice d'utilisation et de maintenance.		Х	
Fourniture certificat CE d'incorporation		Х	
Mise à jour plans d'implantation			X

Planning d'intervention BRET-CLB

Dans la càs d'une intervention, celles-ci seront faites <u>en heures normales hors weekend</u>

<u>Délais de livraison</u>: 16 semaines suite à la réception de la commande ainsi que des échantillons de pièces.

Garantie de résultat

La machine sera testée dans les locaux de BRET en Roumanie avec une réception client conditionnant le jalon « ATLO ».

Les pièces plastiques seront chargées manuellement dans le système de bridage normalement chargé par le robot. Un test sur 360 pièces sera fait.

Nota : aucune information quant à la table d'échange de l'automate Robot n'a été reçue. Nous prendrons le postulat suivant : la machine envoie un signal TOR au robot pour autorisation de dépose pièces. Nous attendons le signal robot TOR pour confirmation de dépose pièces et mise en retrait de la zone avant de démarrer le cycle.

3 Conditions Commerciales

3.1 Conditions de payement

Les paiements sont à effectuer par virement bancaire aux conditions suivantes : 45 jours fin de mois à la date d'événement

3.2 Offre commerciale

Bol vibrant			
Bol vibrant rondelles	1	20 637 €	20 637 €
Manipulateur Griffe			
Carousel griffes	1	5 400 €	5 400 €
Transbordeur piece	1	2 034 €	2 034 €
Presseur	1	2 750 €	2 750 €
Maintient griffes	1	1 516 €	1 516 €
Verin évacuation			
Transbordeur piece	1	2 034 €	2 034 €
Detection qualité			
6 détections presseur	6	485€	2 911 €
Environnement/sécurité			
Carter plexi	2	260 €	520 €
portillon & gâche	1	1 317 €	1 317 €
Chassis roulette + ancrages sol amovible	1	2 300 €	2 300 €
Automatismes			
Automate avec séquence	1	10 038 €	10 038 €
Gestion de projet:			7 718 €
o "			
Options			
Aguillage grappe (grappe OK / NOK)	1	1 800 €	1 800 €
Aguillage unitaire pour 6 pièces + réceptacle		5 500 €	5 500 €
Panneau traitement air	1	1 200 €	1 200 €
Installation site mécanique (35h)	1	1 500 €	1 500 €
TOTAL sans options			59 174 €
TOTAL			67 674 €

L'échéancier de paiement se décompose comme suit :

- 30% à la commande
- 70% ATLO (attestation de livraison d'outillage)

3.3 Validité de l'offre

Notre offre est valable un mois. Passé ce délai, la BRET-CLB se réserve le droit de réactualiser ou de ne pas donner suite à cette proposition.

3.4 Entrée en vigueur du contrat

Le contrat sera considéré comme conclu et les parties engagées définitivement à la date de réception par le client de l'acceptation formelle par la BRET-CLB de la commande officielle Le client.

Le respect de ce planning est lié aux données d'entrée du client ainsi qu'à l'absence d'événements extérieurs à notre prestation et/ou imputables au client.

4 Conditions Générales

4.1 Responsabilités et obligations

4.1.1 Transfert de responsabilité

BRET-CLB ne peut être tenu responsable des avaries ou sinistres sur l'installation mise en œuvre, à compter de la réception provisoire (exploitation par Le client de l'installation).

4.1.2 Transfert de risques

Le transfert de risques s'effectue à partir du moment où Le client utilise tout ou partie des moyens fournis. Cette utilisation, avant la réception provisoire (exploitation par Le client de l'installation) n'est possible qu'avec l'accord de la BRET-CLB

Les risques d'exploitation de l'installation sont ainsi transférés, et tout problème ou modification ultérieure reste à la charge du client.

4.1.3 Transfert de propriété

Le vendeur se réserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au complet paiement du prix (loi n° 80335 du 12 mai 1980).

4.1.4 Responsabilité et obligations de la BRET-CLB

La BRET-CLB assure la réalisation de l'installation et organise les interventions des différents fournisseurs et co-contractants du client : il définit les dates et phases d'interventions, les interfaces entre les différents lots, s'assure de la gestion de projet et du respect du plan d'assurance qualité, préconise les plans d'actions et modifications de planning, veille à la conformité de l'installation par rapport aux plans validés par Le client.

4.1.5 Responsabilité et obligations du client

4.1.5.1 Fourniture de documents, d'information, de matériel

Le client s'engage à fournir à BRET-CLB les plans en format source, dessins en format source, documentations ou spécifications techniques en format source, informations ou matériels nécessaires (dans la limite de sa fourniture) à la bonne exécution du contrat, de manière à permettre à BRET-CLB de respecter les délais de réalisation. BRET-CLB ne pourrait être rendu responsable des erreurs et/ou omissions sur les documents (plans, dessins etc...) reçus du client. Le client reste responsable de la conformité et de l'exactitude des documents transmis à BRET-CLB BRET-CLB. Dans le cas de transmission de documents contradictoires ou

incohérents, seuls les derniers documents transmis sont pris en compte dans le cadre de cette proposition, et selon l'ordre de priorité suivant :

- Proposition commerciale et technique de BRET-CLB,
- Commande et documents techniques du client.

4.1.5.2 Approbation et validation des documents

Tout document, plan, études ou proposition technique soumise par BRET-CLB à Le client pour validation fera l'objet d'une réponse dans le délai défini au planning joint à compter de cette présentation. A défaut de délai mentionné au planning, la réponse du client devra intervenir sous 14 jours calendaires à compter de la présentation. A défaut de réponse dans ledit délai, ils seront considérés comme validés à l'issue de ce délai.

4.1.5.3 Obligations et responsabilités

Le client s'engage à prévoir dans les contrats avec ses co-contractants, les devoirs des co-contractants vis-à-vis de BRET-CLB et les mesures coercitives destinées à garantir le respect de ces obligations.

Sur demande de BRET-CLB et si le Fournisseur ne respecte pas ses engagements, Le client s'engage à prendre les mesures nécessaires pour que les documents requis et les Fournitures soient mis à disposition de BRET-CLB dans le respect du planning validé par BRET-CLB et Le client.

Le client se porte garant du respect par ses fournisseurs et co-contractants des instructions données par BRET-CLB , du respect des plannings, des réglementations en vigueur, de l'atteinte des performances des Fournitures. Dans le cas ou des retards dûs aux fournisseurs, sous-traitants ou co-contractants Le client apparaîtraient, les délais d'exécution seraient automatiquement prolongés définissant de fait de nouveaux jalons contractuels. Cette

BRET-CLB – Proposition Technique et Commerciale REV01 Assembly P1551 + P1595_FPSA prolongation des délais ne saurait être prise en compte dans le calcul d'éventuelles pénalités de retard.

4.1.5.4 Réception définitive

La réception définitive est prononcée au *document de réception définitive*. Les réserves communiquées par Le client au-delà de la réception provisoire ne pourront pas provoquer le décalage de la réception définitive.

4.1.5.5 Réception différée

Si la réception demandée par BRET-CLB n'avait pas lieu dans un délai maximum de 1 semaine par rapport à la date prévue par BRET-CLB , du fait du client, les termes de paiement s'y rattachant seraient dûs. Le délai nécessaire à Le client ne saurait être pris en compte dans le calcul d'éventuelles pénalités de retard.

Dans le cas où des retards dûs à Le client apparaîtraient, les délais d'exécution seraient prolongés automatiquement.

4.1.5.6 Retard de paiement

Conformément à la loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 04/08/2008, en cas de retard de paiement après la date d'échéance figurant sur la facture, il sera fait application de pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal. Les délais de paiement sont des délais de rigueur avec dispense de mise en demeure. Ils entraîneront de plein droit l'application de pénalités de retard en cas de non règlement à échéance. Par ailleurs, des frais de recouvrement de 5% pourront également être exigés (article L441-6- Code de commerce).

4.1.5.7 Pénalités

Si Le client constatait un retard susceptible de justifier l'application de pénalités de retard, afin de garantir la mise en œuvre par BRET-CLB de tous les moyens nécessaires à la correction d'une telle dérive, Le client devra notifier par lettre ou fax, dans les 8 jours qui suivent ce retard, son intention d'appliquer les pénalités.

Ces pénalités libératoires sont destinées à couvrir l'inexécution d'une obligation contractuelle totale ou partielle imputable à BRET-CLB. Dans le cas où Le client viendrait à estimer qu'un préjudice lui a été causé à la suite de l'inexécution par BRET-CLB de ses obligations contractuelles, il lui appartiendrait du notifier dans un délai de 15 jours avec justificatifs.

En cas de retard dont la responsabilité incomberait totalement à BRET-CLB, des pénalités de retard seront dues par BRET-CLB et s'appliqueront de la manière suivante :

→ 0.2% par semaine de retard avec un maximum de 5 % du montant total, avec une période de carence de 4 semaines.

La responsabilité de BRET-CLB est strictement limitée aux prestations de sa fourniture. En aucun cas, BRET-CLB ne peut être tenu pour responsable des conséquences indirectes, tels que retards ou pertes d'utilisation de l'équipement.

4.2 Force majeure

Dans le cas d'une interruption du présent contrat sur évènements de force majeure, BRET-CLB et Le client ne sauraient en être tenus responsables. Une procédure de règlement serait alors mise en place conjointement. Constitueront des cas de force majeure en plus de ceux habituellement retenus par la jurisprudence : grèves, incendie, inondations, sans que cette liste soit limitative.

4.3 Arrêt du projet

En cas d'abandon du projet par Le client, les coûts afférents seront dûs à BRET-CLB ainsi que 10 % du montant total du projet à titre de compensation.

4.4 Décalage du projet

En cas de décalage du projet, les coûts afférents relatifs au personnel de BRET-CLB seront facturés à 100 % par BRET-CLB pendant toute la période de décalage.

4.5 Assurances

L'assurance transport et montage sera contractée par BRET-CLB. Toutes les autres assurances qui seraient nécessaires contractuellement sont à conclure et à régler par Le client.

4.6 Règlement des litiges

Tous différends découlant du présent contrat ou survenant à l'occasion de son interprétation ou de son exécution et qui ne pourraient être résolus à l'amiable, seront soumis à une procédure d'arbitrage à convenir entre les parties.